

SCP FERRAN

Michel D.E.S. Droit Privé

Marie-Line Ingénieur E.N.S.C.T.

HUISSIERS de JUSTICE

18 rue Tripière

31000 TOULOUSE

(angle 1 rue St Rome)

SOMMATION INTERPELLATIVEL'an DEUX MIL NEUF et le **VINGT SEPT OCTOBRE**

A la requête de Monsieur LABORIE André, 2 rue de la Forge, 31 SAINT ORENS et encore Poste Restante de SAINT ORENS (31), à la suite de son expulsion le 27.3.2008, de nationalité française, né le 20.5.1956 à TOULOUSE

Elisant domicile en Notre Etude

Nous, **SCP FERRAN Michel & Marie-Line, HUISSIERS de JUSTICE, 18 rue Tripière** (angle 1 rue Saint Rome) **TOULOUSE**

Avons à :

ORDRE DES AVOCATS, 13 rue des Fleurs, 31 TOULOUSE

Où étant et parlant à : *M^{me} BEE LAERTS Corinne comptable*

1°) DIT et RAPPELE

Que, sur Sommation interpellative du 20.1.09 (ci-jointe), il a indiqué que :

« Le 12.4.2007, a été consigné la somme de 260 000 € outre les intérêts de retard. »

2°) fait SOMMATION

De, SUR LE CHAMP, **INDIQUER à Nous Huissier de Justice** soussigné :

1°) si la somme précitée et les intérêts de retard ont été distribués :

Si oui : a - nom du bénéficiaire

b - montant distribué

c - date et mode de versement en Nous remettant **copie du relevé de compte**

informatique LABORIE/BABILE

Ce à quoi il Nous a été répondu :

« Le 19.1.09 a été distribuée la somme de 271 451,76 € par chèque

Banque Courtois -

Bénéficiaires :

a - CANAVA 6 303,91

b - COMMERZ BANK 246 154,45

c - Mr MUSQUI 3 752,36

d - Mr BOURRASSET 507,00

e - Mr FRANCIS 2 834,43

f - Société Générale 11 899,01

Le relevé de compte informatique est détenu par la Banque Courtois (CARPA - Affaire 5046)

SOUS TOUTES RESERVES

DONT ACTE, duquel Nous avons laissé copie comme dessus

*Un cachet : Ordre des Avocats
du barreau de Toulouse*

Maison de l'Avocat

13 rue des Fleurs - Toulouse

Signé : BEE LAERTS

COUT
Art.6 46.20
SCT 6.52
TVA 10.33
Taxe 9.15
Poste 0.90
73.10

2° panage 12,80
TVA 3,51

88,41

